

Le secteur juridique du Centre social protestant propose
une formation pour les professionnel-le-s en

droit de la famille

(Concubinage - mariage - séparation – divorce)

le jeudi 26 avril 2018

animée par Mme Mercedes Vazquez et MM. Florent Gertsch et Denis Martin, juristes au CSP Vaud

Public :

Professionnel-le-s du domaine social, qui s'intéressent ou traitent dans leur travail des questions touchant au droit de la famille.

Lieu:

La Fraternité
Place Marc-Louis Arlaud 2
1003 Lausanne

Coût:

CHF 200.- par personne, support de cours inclus. *(Le repas de midi, que chaque participant-e pourra prendre où il-elle le souhaite, n'est pas inclus).*

Cette somme est à payer à réception de la facture au plus tard le 16 avril 2018. Le paiement équivaut à l'inscription définitive et n'est pas remboursé en cas de désistement, sauf exception.

INSCRIPTION à la formation en « droit de la famille »

26 avril 2018

à renvoyer jusqu'au 2 avril 2018 au plus tard par courrier postal au secrétariat du CSP, rue
Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne, ou par courriel à info@csp-vd.ch

Nom _____ Prénom _____

Institution _____ Adresse email _____

Adresse postale _____ NP, lieu _____

Date et signature _____

Formation en droit de la famille

(Concubinage - mariage - séparation – divorce)

—

Au travers du parcours de deux couples fictifs, l'un marié et l'autre vivant en union libre, la formation permettra de se familiariser avec les conséquences juridiques de certains évènements intervenant dans leurs existences respectives (naissance d'un enfant, séparation, divorce, ...), ceci sous divers angles tels que nom de famille, logement, devoir d'entretien, dettes, impôts, assurances sociales, successions... Exposés théoriques alterneront avec des temps de questions-réponses et des cas pratiques.

—

Programme

26 avril 2018

08h15 – 08h30 **Accueil**

- Introduction

08h30 – 10h30 **Module I – Concubinage et mariage**

- Effets de la vie commune: nom, biens, dettes, impôts, entretien, assurances sociales, etc.
- La filiation et ses effets

10h30 – 11h00 **Pause café**

11h00 – 12h00 **Module II – Séparation**

- Séparation des couples non-mariés
- Séparation des couples mariés (MPUC)
- Aspects particuliers : garde et entretien

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 14h45 **Ateliers – exercices pratiques**

- mise en pratique du nouveau droit de l'entretien de l'enfant

14h45 – 15h15 **Pause**

15h15 – 16h00 **Module III - Divorce**

- Liquidation du régime, entretien, prévoyance (AVS, LPP), etc.

16h00 – 16h45 **Module IV - Entretien enfant majeur**

16h45 – 17h00 **Echanges, évaluation**